



Inscription : Odile lmap-secretariat@orange.fr
01 30 24 52 02 après 20h et avant 22h30 svp
+ 33 (0) 6 07 60 02 30 for call in English

3^{ème} SIDE-CAR PARTY Lurcy Levis (03)

Démonstration: 13-14 MARS 2010

(Date limite d'inscription 31/12/09 sous réserve des places disponibles)

UN SEUL VEHICULE PAR IMPRIME

PILOTE :

Nom _____ Prénom _____ Date de naissance _____

Adresse _____

Code Postale _____ Ville _____

Adresse - mail _____ Tel : _____

N° de Permis de Conduire _____ Cat : _____ Délivré le : _____

(valable les jours de la démonstration : non suspendu)

PASSAGER:

Nom _____ Prénom _____ Date de naissance _____

Adresse _____

Code Postale _____ Ville _____

Adresse - mail _____ Tel : _____

Obligatoire pour pilotes & passagers: combinaison de cuir, dorsale, casque intégral, bottes gants

SIDE-CAR

F1

F2
Modernes
châssis court

Rallye routier

Vintage

Basset 10''

Basset 16''

Cadre _____ Moteur _____ Cylindrée _____

PARTICIPATION A LA DEMONSTRATION : 150 EUROS chèque à l'ordre de la main au panier

Inscription, signée Recto Verso, à retourner signée à :

La main au panier c/o O.Pietu

4 Rue le Sabazec
78220 VIROFLAY

Règlement depuis l'étranger par virement uniquement

N°IBAN : FR76 1010 7002 6300 6180 1148 076 CODE BIC : BREFRPPXXX

Les participants déclarent décharger les organisateurs de toute responsabilité découlant de l'usage de leur moto ou side-car, pour tous dommages corporels ou matériels causés aux tiers ou à eux-mêmes dans quelques conditions que ce soit.

(mention obligatoire « lu et approuvé »)

Signature du Pilote

(mention obligatoire « lu et approuvé »)

Signature du Singe

**L'association la main au panier organise au circuit de Lurcy Levis (03) France
La 3ème Side-car Party le 13 et 14 mars 2010**

REGLEMENT GENERAL

Art1 : Cette manifestation est ouverte aux side-cars de tourisme, et de sport. Ces side-cars seront rangés suivant des catégories définies dans l'article 4 et pourront évoluer sur le circuit plusieurs fois par journée de 8 heures 30 heures à 12H30 et de 14 heures à 18 heures. Chaque participant doit être titulaire du permis de conduire en cours de validité.

ART2 : Le prix de l'inscription est de 150 euros par side-car inscrit. Date limite d'inscription le 31/12/2009 ; Apr2s cette date svp appeler l'organisation. Aucune inscription ne sera prise sur place.

ART3 : Bien que se déroulant sur un circuit de 2600 mètres, cette manifestation n'est nullement une épreuve de course. Les side-cars évolueront par groupe de 24 au maximum pendant 3 périodes de 20 minutes par jour, *sans esprit de compétition*. Aucun départ en ligne, aucun classement, aucun chronométrage, ne viendra troubler l'esprit de cette journée : démontrer que nos side-cars roulent pour le plaisir de tous.

ART4 : Cinq types de catégories seront établies : side-cars F1/ side-car F2 / side-cars vintage, 16' & 10' / Side-cars de Rallye L'organisateur se réserve le droit de regrouper des séries ou de déplacer certains side-cars d'une catégorie à l'autre pour optimiser les séries et homogénéiser les vitesses au sein d'une série

ART5 : Sécurité

En acceptant le présent règlement chaque participant s'engage à :

- se présenter en pré-grille équipé d'un casque « intégral » homologué, de bottes ou de chaussures montantes, de gants, d'une combinaison de cuir d'une seule pièce, et d'une protection dorsale, le tout en bon état
- Les bouchons d'huiles devront être freinés, les reniflards devront aboutir dans un réservoir d'une contenance de 1 litre, un coupe-circuit relié au pilote coupera l'allumage et la pompe à essence, la poignée de gaz devra revenir seule, le freinage sera vérifié, les pneumatiques seront en bon état.
- Ne pas prêter son side-car, même à un autre participant, sauf après accord du comité d'organisation.
- Un seul passager par side-car même pour les side-cars de rallye.
- Evitez les tromblons sans chicanes afin de ménager le voisinage (105dB max).
- Chaque participant déclare être en pleine possession de ses facultés (physiques et intellectuelles) le rendant apte à la maîtrise d'un véhicule terrestre à moteur. Il s'engage à ne pas prendre part aux séances de roulage sous l'emprise de l'alcool ou de la drogue.
- Des contrôles seront effectués au début de chaque séances et le comité organisateur peut, à tout moment, après avis des commissaires ou du médecin présent sur place, exclure définitivement, tout side-car jugé dangereux, ou tout participant jugé inapte à piloter, sans avoir à prouver la véracité de son jugement.

ART6 : Responsabilité

Chaque participant, dans le cadre de la manifestation, est responsable de sa personne et de ses biens, comme de celles et de ceux confiés à sa garde. **En paraphant le bulletin d'inscription, le participant adhère à l'esprit de la manifestation, accepte les risques personnels liés à la pratique du side-car sur circuit, et s'engage en cas d'incident ou d'accident, à ne poursuivre en responsabilité ni l'organisateur ou ses préposés, ni d'autres participants, ou d'autres membres de l'association.** L'organisation n'est pas responsable des dégâts vestimentaires, corporels, matériels et alimentaires pouvant survenir au cours de la manifestation. L'organisateur, qui s'engage à assurer de son mieux la sécurité de la manifestation, notamment à travers la surveillance de la piste, de la présence d'un médecin urgentiste et d'une équipe médicale de premier secours (croix rouge ou protection civile ou ambulance), a souscrit un contrat d'assurance couvrant sa responsabilité civile d'organisateur d'un rassemblement de personnes et d'une manifestation impliquant des véhicules terrestres à moteur. Chaque participant contracte lors de son inscription une assurance individuelle accident rapatriement minimum obligatoire (compagnie d'assurance FMA)

ART7 : L'entrée sur le site ne s'effectuera que sur présentation d'un laissez-passer envoyé à chaque participant inscrit. L'entrée de véhicules (voitures, camionnettes, camions) est limitée à un véhicule par inscription. Toute entrée supplémentaire devra être négociée à l'avance avec l'organisateur.

ART8 : la circulation de mini-moto et pocket-bike est interdite sur tout le paddock ainsi que sur l'aire de campement. Les jeux éventuels proposés pour les enfants se feront sous le contrôle et la responsabilité des parents. Les animaux devront impérativement être tenus en laisse.

ART9 : Un photographe désigné par l'organisateur couvrira l'événement et proposera à la vente ses travaux. La presse locale, régionale et spécialisée est susceptible de relater l'évènement. Des images vidéo pourront être tournées à diverses fin : promotionnelles, vente aux participants etc. Les participants renoncent ainsi à leur droit à l'image.

ART10 : Pour être valable, l'engagement doit obligatoirement être accompagné des frais de participation (chèque à l'ordre de La Main Au Panier). Le fait de s'inscrire implique l'acceptation du présent règlement par le participant qui décharge alors les organisateurs de toute responsabilité en cas de litige ou d'accident. Les inscriptions sont fermes et définitives, et non remboursables y compris en cas de désistement.

Signature du Pilote

Signature du Singe

Dater et porter en manuscrit la mention « lu et approuvé ».